



FÉDÉRATION
DES FINANCES

Section de l'Oise

CDAS du 9 novembre 2015

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

le Projet de Loi de Finances pour 2016 fait état de :

- la **baisse de 28 millions d'euros du budget d'action sociale**,
- la **suppression de la subvention à l'ALPAF** (Association pour le Logement du Personnel des Administrations Financières).

Le budget résiduel sera encore amputé de la réserve de précaution, et subira d'autres gels ou sur-gels.

Les crédits disponibles pour l'action sociale s'élèveront en définitive à un peu plus de 115 millions d'euros soit **une perte pour les agents de 40 millions d'euros**.

Depuis plusieurs années, les agents des Ministères Économiques et Financiers font face à des suppressions massives d'emplois, plus de 30000 en 10 ans et encore près de 2600 en 2016. Ils subissent des conditions de travail de plus en plus dégradées, l'effondrement des promotions internes, le blocage du point d'indice depuis 2010 et une baisse de leur pouvoir d'achat.

Dans ce contexte d'austérité, l'Action Sociale est primordiale pour les agents, actifs et retraités, pour leurs familles. Notre Action Sociale est un acquis de 1989 auquel les personnels sont particulièrement attachés puisque son but est de les aider dans différents domaines et d'améliorer leurs conditions de vie.

Mais aujourd'hui, les Ministres s'attaquent à l'Action Sociale et remettent en cause, de fait, les prestations destinées aux agents. Comme pour démontrer que leurs mesures sont inavouables, les Ministres ont délibérément masqué la réalité des chiffres aux organisations syndicales dans un total mépris du dialogue social.

Ces coups portés à notre Action Sociale, conjugués à **la violence induite par l'absence de dialogue social à tous les niveaux**, traduisent un **mépris** affiché en direction des agents.

Dans l'Oise aussi, nous en sommes victimes avec le **relogement de la délégation départementale de l'action sociale**, effectif depuis le 30 septembre 2015.

Ce dossier, vous l'avez vous-même porté, Monsieur le Président, dans une période de transition où la DDFiP de l'Oise a changé de responsable, et vous êtes passé en force **contre l'avis unanimement défavorable des représentants du personnel**. Vous étiez-vous organisé pour ne pas recueillir cet avis, avec le concours, pour ne pas dire la complicité, du Secrétariat Général ?

Toujours est-il que c'est **FO Finances** qui a dû faire ajouter *in extremis* le point à l'ordre du jour du CHS-CT d'Administration Centrale convoqué le 9 juillet 2015.

Sans l'intervention de **FO**, c'est **l'omerta administrative** qui était en place.

Car comment désigner autrement le refus obstiné ou l'omission opportune d'aborder ce sujet en instance ?

Tout cela est **indigne, irresponsable** et relèverait du **délit d'entrave** dans le secteur privé.

Croyez bien, Monsieur le Président, que pour la délégation **FO**, le dossier n'est pas clos.

Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail de l'Oise

Direction départementale des finances publiques
CHS-CT 2, rue Molière
60021 Beauvais Cedex
tel : 03 44 06 35 27

Relevé de décisions

Le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail de l'Oise s'est réuni par sa première réunion de l'année 2015 le mardi 21 avril dernier. L'ordre du jour portait sur :

- 1- Adoption du règlement intérieur du CHS-CT de l'Oise ;
- 2- Élection du secrétaire du CHS-CT de l'Oise ;
- 3- Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 juin 2014 ;
- 4- Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 octobre 2014 ;
- 5- Présentation de la note d'orientations ministérielles pour l'année 2015 ;
- 6- Budget 2015: Compte-rendu du groupe de travail financier du 19 février 2015 et nouvelles demandes ;
- 7- Compte-rendu des groupes de travail immobilier et des registres santé et sécurité au travail, des accidents de service et des fiches de signalement du 23 mars 2015 ;
- 8- Actualité de l'Inspecteur Santé et sécurité au travail ;
- 9- Questions diverses.

Adoption du règlement intérieur et élection du secrétaire du CHS-CT de l'Oise

Le règlement intérieur du CHS-CT de l'Oise est adopté à l'unanimité par les représentants des personnels. Pour l'élection du secrétaire du CHS-CT, les candidatures de M. Invernizzi et de M. Parsy ayant obtenu 3 voix chacune, et comme aucune majorité absolue ne se dégage, un secrétaire de séance est désigné. L'élection du secrétaire du CHS-CT sera à nouveau proposée lors du prochain comité.

Budget 2015:Compte-rendu du groupe de travail financier du 19 février 2015 et nouvelles demandes

Le montant global (92%) du budget 2015 du CHS-CT de l'Oise s'élève 122 492 €uros.
Les actions suivantes ont été validées par les membres du comité en matière de :

Formations de prévention aux risques : sessions de secouriste et remise à niveau des connaissances, d'évacuation incendie, d'habilitation électrique, «chiens agressifs», gestes et postures, conduite sur circuit, de remise à niveau du code et de la conduite.

Ambiance physique et ergonomie du poste de travail : acquisition de fauteuils ergonomiques, de pupitres fleskdesk, de luminaires basse tension, de stores pour Liancourt, Noyon et Méru. Pose d'une moquette plombante en essai au RDJ de Compiègne. Nettoyage du sol à Liancourt.

Aménagement et matériels: achat de deux chariots. Remplacement des digicodes et d'une horloge pour les portails de Compiègne et installation d'un échelle à crinoline. Achat d'un défibrillateur pour Clermont.

Compte-rendu des groupes de travail immobilier et des registres santé et sécurité au travail, des accidents de service et des fiches de signalement du 23 mars 2015

Le dossier relatif à l'installation de la délégation départementale de l'action sociale dans les locaux de la DDFiP de l'Oise sera transmis au CHS-CT d'administration centrale, seul instance légitime pour rendre un avis.

Françoise COULONGEAT
Présidente du CHS-CT de l'Oise

CHSCT C du 09/07/2015 : complément à l'OdJ

De : ZAMORA Jean-Francois
Envoyé : jeudi 25 juin 2015 17:48
À : GAZAVE Marc
Objet : CHSCT C du 09/07/2015 : complément à l'OdJ

Bonjour,

Le syndicat FO souhaite que soit abordé, non pas en points d'actualité, mais en « point dur » de l'ordre du jour du CHSCT C du 09/07/2015, la situation du déménagement de la DDAS de l'Oise. D'ores et déjà, nous aimerions savoir pour quoi nous n'avons pas été saisis de ce dossier, alors que la situation exposée lors de la séance du CHSCT de la DGFIP de l'Oise, le 21 avril dernier, précisait « le dossier relatif à l'installation de la délégation départementale de l'action sociale dans les locaux de la DDFIP de l'Oise, sera transmis au CHS-CT d'administration centrale, seule instance légitime pour rendre un avis ».

Bien cordialement,



Jean-François ZAMORA
Secrétaire Général FO Centrale de Bercy
mél : jean-francois.zamora@syndicats.finances.gouv.fr
tél : 01 53 18 83 02
fax : 01 53 18 25 36
site Internet : <http://www.focentrale-bercy.fr>